



SNUipp 76

Se syndiquer pour agir ensemble et imposer d'autres choix pour l'école !

Edito

Déposé le 11/09/2009

Dispensé de timbrage

ROUEN CDIS



PRESSE
URGENTE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Nouveaux élèves, nouveaux collègues, nouveau ministre.... Luc Chatel affirme « qu'un pays qui croit en l'avenir est un pays qui investit dans l'éducation ». Alors, chiche, Monsieur le Ministre ! Investissez dans l'éducation, mettez un coup d'arrêt aux dégradations engendrées par l'avalanche de réformes de votre prédécesseur. Rétablissez les 16 000 suppressions de postes prévues en 2010, les 13 500 à cette rentrée. Le SNUipp n'est pas dupe : vos belles paroles ne peuvent masquer la réalité : 69 postes supprimés dans le département dont 32 de RASED, des conditions d'enseignement qui se dégradent en milieu rural, dans certaines ZEP et surtout dans un grand nombre d'écoles maternelles.

Pour le SNUipp, il faut des moyens véritables pour la formation initiale et continue, le travail en équipe, la prise en charge des élèves en difficulté, l'école maternelle, l'ASH et l'amélioration des conditions de carrière !

Ces dossiers sont à traiter de toute urgence : le contexte de crise économique et sociale, l'hyper médiatisation autour de la grippe A ne doivent pas vous en empêcher.

Les attaques contre le service public d'éducation et contre les droits des salariés sont nombreuses. Nous savons que plus que jamais nous devons rester mobilisés et nous rassembler pour agir avec les enseignants, les salariés du public et du privé.

L'un des buts du gouvernement est d'affaiblir notre capacité à nous opposer à ses réformes ; dans le dernier rapport de l'Inspection générale, le rôle joué par les syndicats est décrié. Ne les laissons pas faire et montrons que nous pouvons encore mieux faire !

C'est maintenant qu'il faut continuer de construire l'action en participant aux réunions de rentrée mais aussi aux demi-journées d'information syndicale.

Il est nécessaire de se syndiquer (si vous ne l'avez pas encore fait) pour que nous soyons plus nombreux, plus forts, plus unis !

Notre société dans 20 ans, c'est lui.



**DONNONS
à l'éCOLE LES
MOYENS DE
SES AMBITIONS !**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des Ecoles et PEGC

www.snuipp.fr





Sommaire

p 1 Edito
p 2 Carte scolaire
Organisation 60 h
p 3 Adhésion SNUipp
p 4 Réunions d'info
- évaluations - EVS
Encart p I à IV à conserver

Le SNUipp soutient les collègues victimes de répression

Les atteintes aux droits syndicaux (grève, réunions sur le temps avec élèves) se sont multipliées l'an passé.

Aujourd'hui, dans d'autres départements, des collègues font l'objet de sanctions (retrait de journées de salaire, retrait d'emplois de directeurs). Le tribunal administratif avait pourtant donné raison à certains d'entre eux mais l'Etat a fait un recours devant la cour de cassation.

En attendant le jugement, le SNUipp soutient les collègues victimes de répression.

Aide personnalisée: 50 + 10 !

L'insuffisance du temps de concertation, l'inadaptation de la réponse à la difficulté scolaire, la désorganisation des écoles, la fatigue des élèves et des enseignants ainsi que la mise en place progressive de l'annualisation du temps de travail sont les premières conséquences de la mise de l'aide personnalisée que le SNUipp a contestée dès son annonce.

Pourtant, sans qu'aucun véritable bilan n'ait été établi, le dispositif est reconduit, la circulaire de mise en œuvre parue en juin indique que « **Cet horaire (de 60h) comprend, si cela s'avère indispensable, un temps strictement limité nécessaire pour son organisation** ».

Dans notre département, c'est donc avec stupeur que nous avons vu disparaître des « fiches de contrôle » la référence explicite aux 10h d'organisation accordées à tous et diminuer le temps spécifique accordé aux directeurs.

Interpellé dès la fin juin par le SNUipp, l'Inspecteur d'Académie nous a assuré ne vouloir procéder à aucune sur-réglementation dans la mise en œuvre de la circulaire nationale. S'il estime que « le temps consacré à l'organisation doit naturellement être inférieur à la première année et diversifié suivant la taille de l'école et les modalités choisies », pas ques-

tion pour lui de supprimer ce temps d'organisation à condition qu'il soit « raisonné et justifié, dans l'esprit du projet d'école ». Cela n'a pas empêché un grand nombre d'IEN de présenter abusivement comme **obligatoires** les 60h en présence des élèves. Comme si le temps consacré au repérage des élèves en difficulté, l'organisation des groupes, la régulation des activités proposées, le bilan qualitatif de l'aide apportée, les contacts réguliers avec les familles n'étaient pas nécessaires, voire même indispensables.



Le SNUipp intervient à tous les niveaux pour que les modalités de mise en place de ce dispositif qui nous a été imposé sans

concertation évoluent en prenant en compte la demande des équipes : plus de temps de concertation et d'organisation, pas de précipitation pour démarrer à la rentrée, du temps dégagé pour les directeurs (sans oublier les non-déchargés). Contactez vos délégués SNUipp en cas de difficulté .

NB : la nouvelle circulaire parue fin août indique clairement que les enseignants de CLIS ne sont plus concernés par l'aide individualisée : cela répond à la demande portée par le SNUipp.

Carte scolaire... rentrée difficile !

Le CTPD et le CDEN devaient revenir sur les situations d'école restées en attente après le groupe de travail du mois de juin et sur quelques nouvelles situations. L'Inspecteur d'Académie a prononcé 11 ouvertures, annulé 2 fermetures et attribué 4 moyens provisoires pour l'année (pris sur les postes de remplaçants). De nombreuses écoles n'ont pas obtenu satisfaction et devront faire face à des effectifs chargés avec des organisations pédagogiques qui ne satisfont ni les collègues ni les familles (classes à plusieurs niveaux, multiplication des sections enfantines...). Même en ZEP ou en milieu rural, les ouvertures demandées n'ont pas été obtenues mais l'injustice la plus criante est pour les maternelles où les effectifs dépassent souvent 30 élèves par classe, où les plus jeunes restent à la porte de l'école. Les choix faits pour cette carte scolaire remettent en cause le principe de l'égalité pour tous de l'accès à l'école maternelle et ouvre grand la porte aux jardins d'éveil.

- 11 ouvertures de classe (10 classes + une CLIS) :

- en élémentaire : Auzebosc, Déville-lès-Rouen Léon Blum ; Gruchet le Valasse Boucher (+ une CLIS) Le Havre Joffre. Rouen Dubocage

- en RPI : RPI de Annouville-Vilmesnil ...,SIVOS de l'Abbaye et du Quesnay, SIVOS d'Eawy

- en maternelle : St Jacques/Darnétal maternelle La Frenay maternelle

- 2 annulations de fermetures : Elbeuf maternelle Brassens ; Harfleur André Gide.

- 4 moyens donnés à titre provisoire pour 1 an : Quincampoix et St Jean du Cardonnay (élémentaire) ; Grand-Quevilly Anne Franck et Déville-lès-Rouen Charles Perrault (maternelle).

Le bilan pour cette année s'élève à 54 fermetures pour seulement 44 ouvertures de classes, 32 postes de RASED sont définitivement supprimés et notre département rend toujours 37 postes au ministère ! Le SNUipp continue de se battre avec les autres organi-

SNUipp 76, septembre 2009, page 2



SNUipp 76

Bulletin du SNUipp
de Seine Maritime

**I.S.S.N 1259-9646 /
C.P.P.A.P 0710 S 07451**

Directeur de la Publication :
Marceau PRIVAT

SNUipp 76 : 4 rue Louis Poterat
76100 ROUEN

Mensuel imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution

C'est décidé : je me syndique



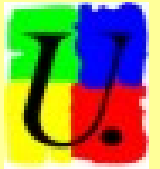
**Réduction
d'impôts
66% de la
cotisation déduits
du montant
de vos impôts
sur le revenu**

Je me (re)syndique au SNUipp-FSU

- pour la **défense des intérêts individuels** des personnels actifs et retraités
- pour le **développement du service public d'éducation plus que jamais attaqué**
- pour le **maintien de l'unité de la profession** dans un **syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique** au sein de la **FSU**

Bulletin d'adhésion à retourner au **SNUipp 4 rue Louis Poterat 76100 Rouen**

NOM : Prénom.....	Nom et commune de l'établissement d'exercice :
Nom de jeune fille :
Date de naissance : Année de sortie IUFM / EN
Adresse personnelle :	J'adhère au SNUipp 76 J'étais syndiqué en 2008/2009 oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Tél :	Echelon :
E-mail.....	Si travail à temps partiel :quotité.....
Votre situation administrative : adjoint, directeur, spécialisé, PE stagiaire, EVS, assistant d'éducation, retraité.....	Montant de ma cotisation :
	Date : Signature :



Votre cotisation : voir tableau ci-contre
PE1 : 30 € **PE2, liste complémentaire** : 83 €
Temps partiel : au prorata du temps travaillé (mini 70€)
Disponibilité, congé parental : 31 € **A-E/EVS** : 40 €
Retraités : 96 €
Majoration de cotisation
 Spécialisé, PEMF, CPC, directeur 2 à 4 classes + 8 €
 Directeur 5 à 9 cl + 12 € à 10 cl et plus + 15 €
 Directeur établissement spécialisé ou de SEGPA + 17 €

**SEUL 1/3 de votre cotisation
reste à votre charge !!
Ex : PE au 6ème échelon,
votre adhésion vous « coûte »
5,03 € par mois !
6,59 € au 10ème échelon !**

ECH.	INSTIT.	P.E	P. E. hors cl
3		126	
4	119	132	
5	122	139	219
6	124	148	233
7	127	157	247
8	133	168	
9	140	180	
10	149	194	
11	163	208	

Mode de règlement

Chèque

Prélèvement mensualisé

Si vous envoyez ce bulletin **avant le 22 septembre**, les prélèvements se feront **en 10 fois** du 1er octobre 2009 au 1er juillet 2010. **2/3 de cette cotisation seront déduits des impôts que vous aurez à régler concernant les revenus 2010. Joindre impérativement un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) et l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous datée et signée**

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS j'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

NATIONAL D'EMETTEUR
406 331

Nom, prénom, adresse du débiteur

Nom et adresse du créancier
SNUipp 76
4 rue Louis Poterat 76100 Rouen

Compte à débiter

Code Etablissement	Guichet	N° du compte	Clé R.I.B
_____	_____	_____	_____

Nom et adresse postale de l'établissement du Compte à débiter

Date : Signature :

N'oubliez pas d'agrafer ici votre rib



6 h au choix à récupérer

- ⇒ les 6h de conseil d'école
- ⇒ les 24 h de concertation....
- ⇒ les 18h d'animations pédagogiques même obligatoires !
- ⇒ la journée de solidarité
- ⇒ la 2^{ème} journée de pré-rentrée

Si vous participez par exemple à une réunion d'information syndicale le 17 octobre, vous serez dispensé de votre animation du 2 décembre : un simple courrier à l'IEN



EVS et AE

A cette rentrée, plus de 600 EVS ainsi que de nombreux assistants d'éducation en poste depuis 6 ans ont quitté nos écoles pour rejoindre le « Pôle-Emploi ». C'est une situation intolérable : ces personnels s'étaient investis, avaient acquis des compétences et s'étaient intégrés aux équipes. De nouveaux EVS ou AE sont embauchés pour les remplacer dans des conditions tout aussi précaires.

Le SNUipp-FSU demande la création d'emplois statutaires pérennes pour l'aide aux enfants handicapés et au fonctionnement des écoles. Nous continuerons à informer les EVS, les AE de leurs droits, à organiser l'action, dans l'unité. En juin, la possibilité de renouveler leurs contrats pour atteindre les 36 mois nécessaires pour prétendre à la VAE avait été envisagée. Ces promesses ne sont toujours pas concrétisées aujourd'hui. Le

L'année dernière, le ministre a remis en cause notre droit syndical en nous interdisant de nous réunir sur le temps devant élèves. **Ce temps, désormais, peut être déduit des 48 h de réunions ou de la journée de solidarité.**

Les réunions de l'an passé ont démontré la difficulté qu'il y avait pour nos collègues à faire des choix, le ministre mettant en compétition pédagogie et information syndicale. Il est important de continuer d'utiliser ce droit.

Vous pouvez dès à présent « réserver » 6 heures pour l'information syndicale, ces dates ne doivent pas forcément coïncider avec les animations ou les concertations.

La démarche : il vous suffit d'adresser à votre IEN **avant le jour de la réunion** un courrier l'informant de votre participation.

Cela suffit !

- ⇒ **samedi 10 octobre** : Le Havre ISEL
Forges-les eaux Ecole élém. Anne
- ⇒ **samedi 17 octobre** : Dieppe Ecole élém. Langevin
Mt-St-Aignan IUFM
- ⇒ **samedi 21 novembre** : Rouen Maison St Sever
- ⇒ **Samedi 28 novembre** : Fécamp et Elbeuf (lieu à préciser)

Lettre à l'IEN

M/Mme
Ecole

M. l'Inspecteur/trice
de l'Education Nationale
de la circonscription de .

objet : réunion d'information syndicale
Références : article 5 du décret 82-447
du 28 mai 1982

M l'Inspecteur/trice

J'ai l'honneur de vous informer que je me rendrai à la réunion d'information syndicale organisée le..... de 9h à 12h par le SNUipp à.....

Ale.....

Signature

Mouvement 2009 : suite et fin ?

Non, malheureusement, ce n'est pas encore la fin pour la soixantaine de jeunes collègues en surnombre qui sont toujours dans l'attente d'une affectation (plus d'une centaine le jour de la rentrée) sans compter ceux qui sont nommés sur des congés de maternité, des postes de « ZIL provisoire » ou des services partagés incomplets....

Cette troisième phase d'ajustement confirme qu'aucun des objectifs fixés lors de la modification des règles qui nous a été imposée cette année (barèmes, vœux géographiques, suppression de la saisie pour la 2ème phase..) n'a été atteint : moins de nominations lors des premières phases et toujours autant de déception avec, pour conséquence, une impression amère de « loterie » et d'injustice face à l'incohérence et à l'absence de logique des affectations.

Lors du groupe de travail du 28 Août, les délégués du SNUipp ont fait entendre à nouveau l'expression de ce malaise auprès de l'Inspecteur d'Académie qui s'est engagé à réunir rapidement un groupe de travail pour étudier toutes les modifications à apporter pour revenir à des règles plus justes, plus transparentes et compréhensibles par tous les participants.

Le SNUipp continuera d'intervenir lors de la CAPD du 8 septembre mais, en attendant, pendant une année (et parfois pour la seconde année !), des jeunes collègues vont subir des trajets fatiguants et pesant très lourd dans les budgets. L'absurdité du système va même jusqu'à imposer à certains collègues de faire tous les jours la route de Rouen au Havre ou de Dieppe à Fécamp pour ne rien faire ! N'hésitez pas à nous contacter !

Prime évaluations : pas pour tous !

Le décret est paru : chaque classe comportant des élèves de CE1 ou de CM2 est concernée. La prime de 400€ peut être fractionnée à parts égales entre différents collègues en fonction des listes qui seront transmises aux IEN par les directeurs.

Le ministre s'est engagé à ne pas sanctionner les enseignants ayant respecté la consigne syndicale unitaire. La remontée des données ne doit donc pas conditionner le versement de cette prime.

Tout en dénonçant la perversité des primes, le SNUipp intervient auprès de l'Inspecteur d'Académie pour exiger que tous les collègues ayant fait passer les évaluations, y compris ceux de CLIS et d'établissement spécialisé, soient concernés par le versement de la prime.

Le SNUipp rappelle son opposition à ce type de rémunération dont le but est de masquer la perte de notre pouvoir d'achat et de diviser la profession. Cette prime semble conçue pour faire passer la pilule de la politique du « tout évaluation ». Elle préfigure et institutionnalise la mise en place de rémunérations différentes entre collègues. Si une revalorisation de notre métier est bien nécessaire, cela ne doit pas se faire sous cette forme-là !



IL Y A DES VIDES
QUE NOS ENFANTS
N'OUBLIERONT PAS...



Résistance !
19 rue de la République 76100 Bihouville
www.educationsontrilliers.org

La rentrée n'a pas eu lieu pour Liana et Housseb Movsissian (6 et 8 ans) retenus depuis le 24 août à Oissel avec leurs parents. Pour qu'ils soient libérés et puissent rejoindre leurs camarades à Vernon, signez la pétition (site).